



**DECLARATION
DE LA DELEGATION SENEGALAISE**

AU DEBAT GENERAL DE LA SIXIEME COMMISSION

**POINT 114
MESURES VISANT A ELIMINER
LE TERRORISME INTERNATIONAL**

**PAR MAMADOU RACINE LY
PREMIER CONSEILLER**

La version prononcée fait foi

New York, le 06 Octobre 2020

Monsieur le Président,

Je voudrais à l'instar de mes préopinants vous féliciter pour votre accession à la tête de la Sixième Commission ainsi que tous les membres du bureau, tout en vous assurant du soutien de ma délégation pour la bonne conduite de nos travaux.

Mes félicitations vont aussi à la Division de la codification du Bureau des Affaires juridiques des Nations Unies pour son appui inestimable et à tous ceux qui œuvrent à la bonne marche de nos travaux pour leur concours indispensable.

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le **Groupe africain**, le **Mouvement des non-alignés (NAM)** et l'**Organisation de la Coopération islamique (OCI)** et saisie l'opportunité de ce débat pour réitérer la ferme condamnation de tous les actes terroristes, de toutes ses méthodes et pratiques, sous toutes leurs formes et manifestations, toutes aussi criminelles qu'injustifiables, quels qu'en soient les lieux et les auteurs.

En même temps nous refusons toute assimilation du terrorisme à une religion, culture ou race ou la stigmatisation d'une quelconque communauté.

Je voudrais également m'incliner respectueusement devant la mémoire de toutes les victimes du terrorisme, non sans féliciter tous les Etats, organisations et individus qui font de la lutte contre le terrorisme leur préoccupation permanente.

Les efforts qu'ils consentent contre la menace terroriste sur le champ de bataille, dans les esprits et devant les juridictions nous valent des progrès bien louables.

C'est le lieu de saluer les efforts déployés par les Nations Unies depuis des décennies pour prendre en charge de façon inclusive tous les aspects du phénomène.

C'est l'occasion également de remercier le Secrétaire général pour son rapport A/75/176 rendant compte des mesures prises au niveau national et international visant à éliminer le terrorisme internationale, établi sur la base des communications émanant de gouvernements et d'organisations internationales.

Monsieur le président,

S'il est vrai que la pandémie a révélé au grand jour notre vulnérabilité et notre faiblesse, elle aura, tout de même démontré notre capacité de résilience et rappeler, si besoin en était, l'impérieuse nécessité de nous réadapter pour faire face aux différents fléaux qui guettent notre communauté en générale mais également au phénomène du terrorisme qui ne faiblit pas en particulier.

De par ces effets drastiques sur les économies des pays, la pandémie de la Covid-19 a considérablement entravé nos efforts pour remédier aux causes profondes du terrorisme et aux conditions propices à sa propagation. L'extrême pauvreté et l'exclusion sociale, terreau fertile au développement du terrorisme par l'endoctrinement des uns et l'exploitation des autres ont atteint un niveau jamais égalé.

Du fait du recours massif à l'internet durant cette période, les groupes terroristes ont pu également en tirer profit pour exploiter les failles et disséminer leurs idéologies violentes et leurs discours haineux.

Ainsi pour combattre le terrorisme avec toute l'efficacité voulue, il est devenu urgent, pour ne pas dire tard, de nous réinventer face à cette menace asymétrique qui se recompose et se diffuse sans cesse pour échapper à la vigilance des Etats en misant sur une coopération inclusive et dynamique et en nous attaquant aux causes profondes. A défaut, nous risqueront de traiter les symptômes en laissant de côté la maladie.

Monsieur le Président,

Pour lutter plus efficacement contre le terrorisme, le Sénégal a adapté son dispositif pénal à travers le durcissement des peines en matière notamment d'apologie et en incriminant, lorsqu'ils sont en lien avec le terrorisme, le recrutement de personnes, la fourniture de moyens, l'entente, la non dénonciation, l'incitation ou encore le recel.

Au niveau institutionnel, après la mise en œuvre de la cellule de lutte antiterroriste, notre pays a créé la délégation générale au renseignement national et le Cadre d'Intervention et de Coordination interministérielle des Opérations de lutte antiterroristes (CICO).

Il a paru également nécessaire pour le Sénégal de renforcer la lutte contre le cyberterrorisme ainsi que toute autre forme de délinquance perpétrée par le biais de moyens électroniques et de son utilisation possible à des fins terroristes.

Dans la même veine, notre pays a toujours été engagé dans une dynamique de coopération accrue et soutenue, de façon horizontale et verticale à tous les niveaux afin de relever les grands défis liés au terrorisme dans sa globalité.

Je vous remercie.